

**Département du Val d'Oise  
Arrondissement de PONTOISE  
Canton de L'ISLE ADAM**

**COMMUNE DE RONQUEROLLES**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 septembre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le mardi vingt-huit septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur DUHAMEL Jean-Marie, maire,

**Étaient présents :** Monsieur DUHAMEL Jean-Marie, M. BORDIN Ary, M. BOURCIGAUX Jean, COACHE Jean-Jacques, M. DESCAMPS Alain, M. DUBUT Charles, Mme LOPES Maria, M. MACHET Jean-Jacques, Mme PETIT Christine, M. PINSSON Franck,

**Étaient absents excusés :** Mme BODEREAU Anne-Sophie donnant pouvoir à M. PINSSON Franck, M. DUBOIS Bruno, Mme LOVINSKY Saleha, M. PREMEL Patrick donnant pouvoir à Mme PETIT Christine,

**Secrétaire de séance :** M. BOURCIGAUX Jean

Approbation du compte rendu du 12 avril 2021 à l'unanimité.

M. le Maire rend compte dans le cadre de sa délégation des décisions 2021-003 « marché communal », 2021-004 « convention de financement Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » 2021-005 « nettoyage de bâtiments communaux », qu'il a signé.

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget du service Assainissement de l'exercice 2021 :

| Désignation                                                             | Budgeté avant      | Diminution Augmentation |                    | Budget après        |                    |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------------|--------------------|---------------------|--------------------|
|                                                                         |                    | DM                      |                    | DM                  |                    |
| <b>Total des chapitres de recettes d'exploitation mouvements par la</b> | <b>35 569.57 €</b> | <b>-4 000.00 €</b>      | <b>4 000.00 €</b>  | <b>€35 569.57 €</b> |                    |
| <b>DM</b>                                                               |                    |                         |                    |                     |                    |
| <b>042 Operations d'ordre entre section</b>                             |                    | <b>35 569.57 €</b>      | <b>0.00 €</b>      | <b>4 000.00 €</b>   | <b>39 569.57 €</b> |
| 777/042                                                                 |                    | 35 569.57 €             | 0.00 €             | 4 000.00 €          | 39 569.57 €        |
| <b>70 Ventes prod fab, prest serv, mar</b>                              |                    | <b>51 397.00 €</b>      | <b>-4 000.00 €</b> | <b>0.00 €</b>       | <b>47 397.00 €</b> |
| 70128/70                                                                |                    | 51 397.00 €             | -4 000.00 €        | 0.00 €              | 47397.00           |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise la décision modificative

**RATTACHEMENTS – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose que la Commune est concernée par l'obligation de rattachement pour le budget Assainissement M49, qui a pour finalité la production de résultats budgétaires sincères. Pour les dépenses de fonctionnement, il s'agit des dépenses engagées avec service fait et non mandatées au 31 décembre. Pour les produits, il s'agit des recettes de fonctionnement non mises en recouvrement et correspondant à des prestations effectuées avant le 31 décembre. Le caractère obligatoire du rattachement des charges et produits à l'exercice peut cependant faire l'objet d'aménagements lorsque les charges et produits à rattacher ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur les résultats de l'exercice et leur sincérité. En outre, le rattachement des charges et des produits récurrents, comptabilisés de manière répétitive, chaque trimestre, chaque semestre n'est pas obligatoire à partir du moment où les produits et charges relatifs à une année entière ont été comptabilisés, selon les préconisations du Comité National de fiabilisation des comptes locaux.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE l'absence de rattachement des charges et produits récurrents,
- INVITE Monsieur le Maire à communiquer cette décision au Service de Gestion Comptable de l'Isle Adam.

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNE – REPORTEE**

## PRIX DU REPAS DE CANTINE

M. le Maire propose au Conseil Municipal, à la suite de l'augmentation de 0.05 cts de notre prestataire, de répercuter cette hausse à partir du 01 octobre 2021. Le prix du repas sera de 3.95 €  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le tarif de 3.95 € à compter du 01 octobre 2021.

## ACHAT PARCELLE DE TERRAIN

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'acquérir :

La parcelle cadastrée section ZA 59, située rue de Gandicourt afin d'y construire un bassin de rétention. Le terrain d'une surface de 6 000 m<sup>2</sup> environ sera acheté à l'amiable (1€ le m<sup>2</sup>), à défaut d'entente avec le propriétaire la procédure d'expropriation pour déclaration d'utilité publique sera lancée sur la partie du terrain inscrit au PLU pour y créer ce bassin de retenue afin protéger les habitations de la rue Marguet qui ont été victimes de coulées de boue en juin dernier et dont la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été publiée au journal officiel du 20 juillet 2021.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord et charge M le Maire de signer tous les documents nécessaires.

## QUESTIONS DIVERSES

M le Maire expose aux membres du conseil : - qu'il a fait passer l'expert de la chambre d'agriculture de l'Oise pour le problème lié aux inondations rue Marguet, et que l'entente Oise-Aisne a été saisie pour une aide technique et financière. Les dépenses de nettoyage de la route s'élèvent à 12 000 €, des GBA (Le **GBA est** un bloc profilé en béton armé) ont installés pour faire un barrage filtrant provisoire entraînant la fermeture du chemin jouxtant la parcelle.

- Que les tableaux numériques ont été installés en aout à l'école, l'effectif à la rentrée est de 91 élèves
- Que le feu d'artifice sera tiré le 02 octobre à 22 h
- Que le prix d'un élèvement de dépôts sauvages coute 4 400 €
- Que les courriers pour rappeler la taille des haies sur voie publique ont été envoyés aux propriétaires et qu'à défaut de réalisation il saisira la maison du droit et de la justice
- Que suite aux désordres grande rue 2 cameras seront installées
- Que CLEAJE (Contrat Local d'Eveil Artistique des Jeunes Enfants) va recommencer dans les prochains mois, une réunion est prévue le 15 octobre. L'enseignante de la classe maternelle a souhaité se retirer du dispositif.
- Que la DETR pour la réfection du toit de l'église a été acceptée. Il reste à présenter un dossier au Conseil Départemental et à la fondation du Patrimoine.
- Que RTE commence les travaux prévu (ligne 63 000 V), et que la réfection du chemin de belle église a été réalisé, la convention pour la participation financière de RTE aux travaux de remise en état de la rue des castors a été faite pour un montant 60 000 €.
- Que l'enfouissement des réseaux rue de Chambly devrait commencer en fin d'année.
- Qu'Enedis a proposé la décoration par un artiste du transformateur, rue des castors

M PINSSON : Demande la présence des gendarmes aux sorties d'école pour remettre de l'ordre dans le stationnement pour permettre au service de secours de circuler normalement en cas d'urgence.

- Informe que le marché c'est fini. Il était convenu avec les commerçants de continuer jusqu'au vacances de la toussaint et de faire un point, mais devant le peu de fréquentation depuis la rentrée les commerçants abandonnent. Le fromager souhaite continuer à venir et le boulanger commencera une tournée prochainement. Un pizzaiolo monte un projet qui devrait voir le jour avant la fin de l'année et a demandé une autorisation à la commune qui lui a été accordée
- Expose le déménagement fait par la commune pour le nettoyage des 4 classes, il reste le hall (trop encombré) qui sera fait aux prochaines vacances scolaires. Il est a déploré tout le matériel jeté et non trié effectué par les enseignants début juillet.

Mme PETIT : Demande pourquoi la date du 02 octobre pour le feu artifice, faut-il utiliser le budget ?

Réponse : de report en report avec la crise sanitaire et les autorisations à obtenir cette date s'est imposée

- Demande pourquoi les arbres ont été coupés dans la parcelle racheté par la commune rue du prieuré et la destination du bois coupé

Réponse : il s'agit d'une mise en sécurité sur voie publique et des riverains et le bois est resté sur place à sécher.

- Demande si un budget a été prévu pour l'entretien et l'élagage du tilleul

Réponse : le PNR a déjà été sollicité il y a 2 ans pour un diagnostic et un élagage, ce qui a été fait.

- Demande si un budget formation des élus est prévu

Réponse : il existe le DIF élus

M DESCAMPS : Interroge sur le nombre d'enfants des nouvelles constructions qui pourraient venir l'école Debacq

Réponse : aucun chiffre ne peut être avancé mais la capacité de l'école est de 107 élèves.

M DUBUT : Signale la fouille ouverte depuis plus de trois semaines rue de la croix maillet

Réponse : Enedis va être relancé pour finir ce chantier au plus tôt

M MACHET : Informe que le 07 octobre la société Historique de Pontoise vient à Ronquerolles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

|                      |  |
|----------------------|--|
| DUHAMEL Jean-Marie   |  |
| BODEREAU Anne-Sophie |  |
| BORDIN Ary           |  |
| BOURCIGAU Jean       |  |
| COACHE Jean-Jacques  |  |
| DESCAMPS Alain       |  |
| DUBOIS Bruno         |  |
| DUBUT Charles        |  |
| LOPES Antonio        |  |
| LOPES Maria          |  |
| LOVINSKY Saleha      |  |
| MACHET Jean-Jacques  |  |
| PETIT Christine      |  |
| PINSSON Franck       |  |
| PREMEL Patrick       |  |